

# Dossier de presse

## Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – BP 94109  
44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00  
service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

## Contacts presse :

- Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Loire  
Atlantique



Nantes, le 1er décembre 2014

**Le Département préserve et valorise les espaces naturels**

## Forêt du Gâvre : les actions concrètes du Département et de l'Office National des Forêts



Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département s'est fixé comme objectif prioritaire de **protéger et valoriser les espaces naturels** de Loire-Atlantique.

Concrètement, le Département met en place des **partenariats avec différents acteurs locaux** grâce aux contrats Loire-Atlantique nature pour développer la préservation des milieux naturels et leur ouverture au public.

Le Département a signé avec l'**Office National des Forêts** un contrat qui vise à **faciliter l'accès à la seule forêt domaniale de Loire-Atlantique** : la forêt du Gâvre, plus grand massif forestier de Loire-Atlantique avec ses 4500 hectares.

Cette forêt constitue un espace naturel unique dans le département, où divers usages se rencontrent. Bien que l'activité initiale de cette forêt soit l'exploitation économique du bois, elle constitue un lieu de randonnées pédestres ou équestres, d'observation de la faune et de la flore, ou encore un espace propice à la cueillette des champignons ou à la chasse. Département et ONF ont donc décidé de travailler **ensemble pour garantir la qualité d'accueil du public** au travers d'équipements intégrés dans cet espace naturel protégé.

**Entretien des sentiers et des abris, rénovation des équipements, nouvelle signalétique, ramassage de débris, entretien des toilettes sèches...** autant d'actions concrètes qui devraient permettre à tous les visiteurs de profiter pleinement de leur balade en forêt.

Présentation du Contrat Loire-Atlantique nature par **Marcel Verger**, conseiller général du canton de Blain, et **Antoine Couka**, directeur de l'Agence Régionale des Pays de la Loire de l'Office National des Forêts.

## Pourquoi un contrat Loire-Atlantique nature en forêt du Gâvre ?

Les forêts domaniales sont par vocation ouverte au public mais les aménagements spécifiques relèvent des engagements des territoires et sont donc susceptibles d'être financés par les collectivités locales. La proximité de la forêt du Gâvre vis-à-vis des agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire et son unicité en font un espace naturel de première importance pour les habitants de Loire-Atlantique.

Aujourd'hui, l'objectif de l'ONF en forêt du Gâvre est de **garantir une qualité d'accueil du public** au travers d'**équipements intégrés dans l'espace naturel**, en bon état et sur des sites stratégiques afin de **rendre compatible accueil du public et conservation des milieux naturels**.

Le Département accompagne déjà l'ONF depuis une quinzaine d'années pour améliorer l'accueil du public en forêt domaniale du Gâvre. Ce contrat, signé pour une durée de 5 ans, vient renforcer l'intérêt partagé pour la préservation des milieux naturels et l'amélioration des conditions d'accueil du public dans cet espace unique dans le département.

## Présentation de la forêt du Gâvre



La forêt domaniale du Gâvre, domaine boisé privé de l'État, porte le nom de la commune sur laquelle elle est située en totalité. Trois agents patrimoniaux de l'ONF sont chargés de la gestion quotidienne du massif d'une surface d'environ 4 500 ha.

**Chênes et hêtres forment la majeure partie de la forêt sur plus de 3 400 ha.** La diversité biologique se retrouve aussi dans la présence de landes (60 ha) et de nombreuses mares qui constituent des habitats intéressants, notamment pour des espèces d'amphibiens et de libellules. La forêt du Gâvre est composée d'une alternance de peuplements forestiers diversifiés. Massif

compact au contact d'espaces agricoles et herbagers avec une importante longueur de lisière, elle présente une **configuration favorable à la biodiversité**.

La forêt domaniale du Gâvre est un massif dont la fonction principale est la production de bois d'œuvre d'industrie et d'énergie nécessaire à l'alimentation de la filière bois locale. La récolte moyenne de bois est actuellement d'environ 20 000 m<sup>3</sup>/an.

## Des travaux concrets programmés jusqu'en 2018

Le Département va financer pour un montant de 100 000 € d'ici 2018 à la fois des **travaux d'investissement pour des équipements légers**, nécessaires à l'accueil du public ou à la restauration et à la gestion des milieux naturels, et des travaux d'**entretien des équipements et des sentiers** pour l'accueil du public. Quelques exemples :

- Opération de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels : ramassage de débris, entretien des toilettes sèches au rond point de la Belle Etoile
- Entretien des aires d'accueil et zones touristiques
- Travaux de mise en sécurité du public : travaux sur sentier, entretien du parcours sportif et démontage de trois agrès
- Entretien général des sentiers pédestres
- Elagage et balisage des sentiers équestres

- Travaux sur le mobilier et la signalétique : démontage de l'Observatoire, entretien général des abris, de la signalétique et du mobilier divers Installation de nouveaux équipements de signalétique et mobilier

Des travaux complémentaires seront menés lors de la deuxième phase de travaux entre 2016 et 2018 :

- Entretien général des équipements, des mobiliers (toilettes sèches, signalétique, tables bancs), ramassage de détritus...
- Aménagement pour l'accueil au public
- Rénovation ou pose de nouveaux abris
- Rénovation ou pose de nouvelles tables-bancs
- Pose de passerelles
- Restauration d'acqueducs (voie de chemin de fer)
- Restauration de boisement ou de haies en bord de cours d'eau, de landes humides ou sèches, de mares ou tourbières



## Un comité de massif pour mieux comprendre les enjeux de la forêt

Outre le soutien financier apporté par le Département, la signature d'un Contrat Loire-Atlantique nature avec le Département entraîne la mise en place d'un **comité de gestion réunissant élus et acteurs locaux**.

C'est sous le nom de « comité de massif » que cette instance a été installée le 12 novembre dernier en mairie du Gâvre. Présidé par le Directeur régional de l'ONF, avec Claude Naud, vice-président du Département délégué aux ressources et milieux naturels, il a réuni des **élus de la commune et de la Communauté de communes du Pays de Blain, des représentants des associations et des usagers de la forêt du Gâvre**.

De nombreux sujets ont pu être évoqués à cette occasion comme les objectifs du comité de massif, démarche nouvelle de concertation entre les acteurs de la forêt. Outre la concertation, le comité de massif a pour vocation d'**expliquer les enjeux de la forêt** et les **choix de gestion** ainsi que de **recueillir les attentes** de chacun des membres et de les prendre en compte, en tenant compte de la multiplicité des usages.

Lors de cette première réunion, ont été présentés les travaux prévus dans le cadre du contrat Loire-Atlantique Nature pour les années 2014 à 2016 (travaux d'urgence et de sécurisation). D'autres sujets ont également été abordés comme les animations nature organisées au sein de la forêt en particulier

par la Maison de la Forêt, les données naturalistes existantes, les projets de liaisons douces et voies vertes portés par la communauté de communes (qui intègrent la forêt du Gâvre) ainsi que le patrimoine historique et culturel de la forêt.

Cette première réunion étant une réunion d'installation, les membres se réuniront une nouvelle fois d'ici l'été 2015 pour évoquer à nouveau les différents sujets, et ce, de manière plus approfondie.

## Des contrats Loire-Atlantique Nature sur tout le territoire

L'objectif des contrats Loire-Atlantique Nature est d'**accompagner les acteurs** locaux œuvrant durablement et collectivement pour la **préservation des milieux naturels et de la biodiversité, des continuités écologiques**. Les actions financées peuvent concerner :

- L'amélioration des connaissances du patrimoine naturel
- La restauration de continuités écologiques
- Les actions de sensibilisation à la protection de la nature et des milieux naturels
- Les actions collectives visant la préservation des milieux et des continuités

Pour **Claude Naud**, vice-président du Département délégué aux ressources et milieux naturels, « ces nouveaux contrats Loire-Atlantique Nature permettent avant tout d'**agir ensemble pour préserver et valoriser le patrimoine naturel**. Concilier les usages, ouvrir les sites naturels au public, impliquer les acteurs locaux dans une gestion partagée d'un patrimoine naturel collectif, tels sont les objectifs de ces partenariats, illustration concrète de notre Plan départemental pour les Espaces Naturels voté par l'Assemblée départementale en novembre 2012. »

**Neuf contrats Loire-Atlantique Nature ont déjà été signés** avec des associations, des communes ou des organismes publics :

- Bretagne vivante
- LPO 44
- ONIRIS
- Groupe mammalogique Breton
- Fédération de Chasse de Loire-Atlantique
- Office National des Forêts pour la Forêt du Gâvre,
- Commune du Cellier pour le site de l'île Neuve
- Commune de Préfailles pour la Réserve Naturelle Régionale de la Pointe Saint Gildas
- Commune de Corcoué-sur-Logne pour la vallée de la Logne et le bois des Bataillères